

2 décembre 2003

**03.164**  
ad 03.037

## **Postulat du groupe radical**

### **Structurer les réformes - réformer les structures (Acte II)**

L'Etat de Neuchâtel souffre d'un déficit structurel ainsi que le démontre la répétition des déficits depuis vingt ans, même lors des exercices suivant la reprise économique. Il est donc important et urgent d'entreprendre un certain nombre de réformes en profondeur et de créer un certain nombre de synergies entre les différentes autorités (autres cantons, communes).

Le Conseil d'Etat est prié d'étudier avec les partenaires concernés la réforme de structure suivante:

- réforme des lois sur la police cantonale et sur la police locale (et au besoin du code de procédure pénale) afin de renforcer la coopération dans le domaine policier, de créer plus de synergies et une meilleure répartition des responsabilités dans le domaine policier entre canton et communes.

*Signataires:* D. Cottier, E. Berthet, B. Zumsteg, D.G. Rossier, F. Loeffel, W. Haag, J.-B. Wälti, R. Tanner, R. Comte, M. Desaulles-Bovay, A. Gerber, Y. Morel, C. Schallenberger, M.-L. Béguin, J. Tschanz, G. Pavillon, B. Keller, Ph. Haeberli, M. Grossmann et R. Debély.